

UN INCROYABLE PROCES

L'équipe dirigeante de France-Télécom a-t-elle fait l'économie de l'humain ?



Documentaire, 90'

Un film de SANDRINE COHEN

Sandrine Cohen – 06 86 89 88 29 – sandrine@sandrinecohen.com

SOMMAIRE

Note d'intention page 3

Note de réalisation, page 12

Proposition de traitement page 15

Les personnages page 38

Chronologie des faits page 43

NOTE D'INTENTION

Les enjeux d'un procès inédit

Entre 2007 et 2010, le monde industriel français connaît une catastrophe humaine sans précédent. En 3 ans, 63 salariés de France Télécom se suicident. C'est une hécatombe. En 2009, les médias s'emparent de l'affaire. L'opinion publique s'en mêle. L'émotion est à son comble. Il s'ensuit une incroyable panique administrative. L'Etat et l'inspection du travail demandent une enquête. Des comptes.

Les comptes, c'est donc 63 suicides en 3 ans, mais aussi des tentatives de suicides, des dépressions chroniques, des arrêts de travail réitérés... Entre 2007 et 2010, les salariés de France Télécom vont mal, très mal. Partout. Et dans tous les corps de métiers. Comment peut-on se suicider à cause de son travail ? Comment une « population entière » de salariés peut-elle être mise en souffrance à ce point ? Qu'est ce qui s'est passé à France Télécom ? Qui est responsable ?

La France entière se pose la question.

En juillet 2013, la justice tranche. Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot, le PDG, le DG et le DRH de France Télécom entre 2007 et 2010, sont mis en examen pour harcèlement moral. Pourquoi ? Ils ont mis en place le plan NEXT, un plan économique visant, entre autres objectifs, à supprimer 22 000 postes en 3 ans. Mais 60% des salariés de France Télécom sont des fonctionnaires, ils ne peuvent pas être licenciés. Alors comment faire ? Il faut les faire partir... Il faut les pousser à partir, d'eux-mêmes. A cet effet, les dirigeants mettent en place le plan ACT, un plan de management, visant à faire partir 22 000 salariés en 3 ans. Quitte à les faire craquer ? Le plan ACT est au cœur du procès. Il serait à l'origine des suicides, des tentatives de suicide, des dépressions... En tout cas, c'est ce que la justice estime. Elle confirme sa décision en 2^{ème} instance : en juillet 2014, l'appel de Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot est rejeté.

L'instruction est terminée. Le procès aura bien lieu. Si la justice suit le cours prévu, au deuxième trimestre 2016.

C'est un procès tout à fait exceptionnel qui s'ouvre dans quelques mois.

Les accusés : Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot.

Les victimes : l'ensemble des salariés de France Télécom.

Le crime : les suicides, les tentatives de suicide, les dépressions.

L'arme du crime : la politique de management de France Télécom.



Didier Lombard (photo), Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot vont être jugés pour harcèlement moral collectif sur l'ensemble des salariés de France Télécom.

C'est une grande première. A trois titres.

C'est la première fois que des dirigeants d'entreprise sont personnellement mis en cause pour leur politique.

C'est la première fois que tous les salariés d'une entreprise sont considérés comme victimes.

C'est la première fois que la politique de management d'une entreprise est reconnue par la justice comme « criminelle ».

Alors, comment en est-on arrivé là ? Que s'est-il passé à France Télécom pendant ces années noires ? Quels étaient les enjeux économiques ? Politiques ? Humains ? Comment peut-on se suicider à cause de son travail ? Uniquement à cause de son travail ? Une politique de management peut-elle rendre dépressif ? Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot, sont-ils vraiment responsables ? Les seuls responsables ?

Ce procès est emblématique à tous les plans : politique, économique et humain. Et ses enjeux sont fondamentaux.

Ce procès pose la question de la responsabilité individuelle dans le monde du travail. Ce procès pose la question du rendement, de l'économie, de la productivité, nécessaires, à tout prix, dans un contexte où la concurrence est de plus en plus dure. Ce procès pose, au fond, la question du fonctionnement même de notre société de consommation.

Ce procès tire une sonnette d'alarme. Quelle que soit son issue, il fait déjà jurisprudence. Il raconte peut-être, déjà, aussi, le début d'une nécessaire mutation sociale...

Nous tenterons, avec ce film, de rendre compte de la complexité de la situation. Nous décrypterons les zones grises, les pressions, qui pèsent sur les uns et les autres. Nous allons remonter tous les fils de l'histoire, à travers ses personnages clés, les victimes, les accusés, les acteurs de la justice, et aussi ceux qui, les uns après les autres, ont rendu cet incroyable procès possible.

Un incroyable procès

C'est donc la première fois que des dirigeants d'entreprise sont mis en examen personnellement pour leur politique de management.

Qui plus est, le procès aura lieu en pénal. Les accusés risquent donc des peines de prison. Il ne s'agit pas d'indemnisations, donc d'argent, mais de vie. En ce sens également, ce procès est inédit.

Quelle que soit son issue, ce procès est « exemplaire ». Les dirigeants des grandes entreprises ne sont plus « intouchables ». Ils ne sont plus « à l'abri » derrière le flou de l'entreprise. Et ils risquent la prison. Même avec sursis. C'est la peur du gendarme qui opère. La sanction et la peur de la sanction font effet de prévention. Pour preuve, le rapport de l'inspection du travail qui a permis la saisine de la justice circule, à La Poste notamment, pour expliquer « ce qu'il ne faut pas faire ».

C'est aussi la première fois qu'il s'agit d'un collectif de victimes, tous les salariés de France Télécom, et non pas d'un individu. C'est également la première fois qu'une politique de management est « assimilée » à du harcèlement moral.

Il ne s'agit pas d'une histoire individuelle. Le nombre de victimes fait foi. Le problème est systémique. Ce procès met en cause une origine commune de dysfonctionnement, le management, et récuse à ce titre la « fragilité » humaine comme prétexte au malaise au travail et à ses conséquences, dépressions, tentatives de suicide ou suicides.

En cela, le procès de France Télécom révolutionne le droit du travail. Jusqu'à présent, dans les grandes affaires de santé publique et du droit du travail, celle de l'amiante ou pour le harcèlement moral, celle de Renault ou celle de La Poste, c'est l'entreprise qui était visée, c'est un individu qui était victime, c'est au cas par cas que la question se posait et les procès avaient lieu au tribunal civil. Il n'était que question d'indemnités et pas de peines de prison.

Ce procès est donc l'occasion d'une vraie réflexion sur le fonctionnement des sociétés, entendues comme entreprise, et de la société en général. Une société où tout va de plus en plus vite. Où la concurrence est rude. Où la mondialisation accélère encore ce processus. Où on parle objectifs, rendements, productivité, coûts. Où le salarié est un objet de capitalisation. Ce procès pose des questions fondamentales. L'économie est nécessaire mais à quel prix ? Peut on faire l'économie de l'humain ?

En fait, avec ce procès, la justice répond déjà à ces questions. Elle alerte les dirigeants d'entreprise. Ils peuvent être directement mis en cause. Ils peuvent être condamnés à des peines de prison. Ils ne peuvent pas tout faire sous prétexte de l'économie. Ils ne peuvent pas faire l'économie de l'humain.

La question du chef d'inculpation

Pour l'instant, le parquet n'a pas encore remis son réquisitoire définitif. Il y a encore un débat et il est de taille : il s'agit de la qualification du chef d'inculpation.

En effet, le dossier de l'inspection du travail demandait la mise en examen de Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot pour « harcèlement moral » et « mise en danger de la personne ». Les parties civiles réclament la « mise en danger de la vie d'autrui. » et même pour les suicides, qui sont des morts, il ne faut pas l'oublier, « l'homicide involontaire ».

Renault a été condamné 3 fois, au civil, pour « harcèlement moral » et « mise en danger de la personne ». Pour l'instant, aucune entreprise n'a été condamnée pour « homicide involontaire ».

Même si il n'y a pas de différence réelle pour les peines encourues, la « mise en danger de la vie d'autrui » a un impact psychologique beaucoup plus fort pour les accusés, les victimes et l'opinion publique que le « harcèlement moral » -surtout dans le cadre de ce procès où ce sont les dirigeants personnellement qui sont mis en examen et l'ensemble des salariés de France Télécom qui sont concernés. Symboliquement « la mise en danger de la personne » créerait un précédent encore plus fort.

« L'homicide involontaire » ne peut concerner que les suicides. Si ce chef d'inculpation était retenu, pour le coup, ce procès deviendrait absolument extraordinaire. Les condamnations, tant en termes de risque d'emprisonnement que d'indemnités, pourraient être multipliées par 15. Et le procès aurait lieu aux assises.

Si tel était le cas, la France emboîterait le pas à l'Italie où, le 3 juin 2013, Stephan Schmidheiny a été condamné à 18 ans de prison et 31 millions de dommages et intérêt pour avoir provoqué la mort de près de 3.000 ouvriers et riverains des usines d'amiante Eternit. C'est le seul précédent mondial à ce jour.

Si tel était le cas, la France deviendrait un pays fer de lance de la défense des conditions de travail des salariés.

Le juge d'instruction en charge de l'affaire France Télécom n'a écarté aucune possibilité. Il se réserve même le droit de changer le chef d'inculpation une fois que le parquet aura remis son réquisitoire. Alors, « harcèlement moral » ? « Mise en danger de la vie d'autrui » ? « Homicide involontaire » ? Les trois ? Jusqu'où la justice ira-t-elle ?

Ceux qui ont permis le procès

Ce procès a été possible grâce à un faisceau de gens, des individus, qui, les uns après les autres, ont pris conscience de l'ampleur du drame des suicides et plus généralement de la souffrance des employés de France Télécom, qui ont pris position et plus encore, qui se sont engagés

personnellement pour que des mesures soient prises et que la justice soit saisie. Qu'ils soient syndicalistes, experts, inspecteurs du travail, ministres, acteurs de la justice, ils sont avant tout des hommes et des femmes qui ont agi, réagi avec leur cœur, leurs valeurs, leur sens du devoir et leur sens de la justice. Ils nous raconteront leurs émotions, leurs sentiments, ce qui les a poussé à l'action. Cette histoire sera racontée par des témoignages profondément humains et personnels.

Patrick Ackerman a été le premier à tirer la sonnette d'alarme. Il est le premier, aussi, à avoir porté plainte au pénal. Il a été profondément choqué lorsqu'il a appris « son » premier suicide. Aujourd'hui, il a « un coup de blues ». Il espère mais il doute. Syndicaliste depuis son plus jeune âge, il s'est senti « abandonné » par son syndicat, SUD PTT dans sa croisade pour un « mieux être au travail » au delà justement du syndicalisme.

Xavier Darcos, le ministre du travail de l'époque, a été très ému des suicides à France Télécom. Il a demandé en urgence des négociations sur le stress. Suite à quoi, il a demandé à ce que toutes les grandes entreprises en fassent autant. Il a publié « une liste rouge » des entreprises qui ne l'avaient pas fait. Il y a perdu son poste. Il ne regrette rien.

Jean-Claude Delgènes, président de Technologia, le cabinet d'experts payé par France Télécom pour mener une enquête, a été bouleversé par les retours des employés. « Un cataclysme humain ». Malgré les pressions de tout bord, il a rendu un rapport sans appel. Ses clients sont les patrons des grandes entreprises. Il a pris le risque de les perdre. Il dit qu'il n'aurait jamais pu se regarder dans la glace autrement.

Jean-Louis Osvalt est inspecteur du travail. Son indépendance et son intégrité sont reconnues. Grâce à cette indépendance et cette intégrité, le rapport de l'inspection du travail, fruit de mois de labeur, a permis la saisine de la justice.

Jean-Paul Tessonière, un des avocats de la partie civile, a demandé lui-même le dossier et ne se fait pas payer. Il est également l'avocat des procès de l'amiante. Il combat pour l'avancée de la jurisprudence du droit du travail. Il estime avoir un rôle à jouer dans l'évolution de la société. Il est passionné, engagé, « combattant ». Il ne peut pas faire autrement : « C'est sa mission ».

Frédéric Benoist, un autre avocat de la partie civile, est un humaniste qui s'inquiète de l'impact du procès sur les victimes. Il a peur que ce soit « sordide ».

Marie-Odile Bertella Geffroy était juge d'instruction sur l'affaire du sang contaminé, de l'hormone de croissance et de l'amiante. Elle a été « déferée » suite à sa demande de mise en examen de Martine Aubry pour justement l'affaire de l'amiante. Elle aurait du « avoir » le dossier de France Télécom. Elle le connaît. Elle est atterrée de l'affaire. Pour elle, « l'homicide involontaire » est le chef d'inculpation « obligatoire ». Elle se bat en coulisse pour que justice soit faite.

A travers eux, le film parle de gens ordinaires, qui sont « des héros ordinaires », « des résistants ». Ils ont permis le procès. Ils ont fait bouger les lignes. Ils font avancer la société. Ils participent à la marche du monde.

Les victimes

Bien sûr, il y a avant tout procès parce qu'il y a des victimes. Ce film raconte aussi leur histoire. Evidemment. A travers 3 cas emblématique : un suicide, une tentative de suicide et une dépression. Nous n'en n'avons choisi que trois, volontairement : ce film raconte l'histoire d'un procès, pas le constat de la souffrance au travail.

Rémy Louvradox s'est suicidé en s'immolant par le feu sur un parking de France Télécom. Simone et Raphael Louvradox, sa femme et son fils, nous raconteront leur douleur, ce que Rémy a vécu, comment d'après eux, il en est arrivé là.

Yonnel Devrin, lui, s'est poignardé en pleine réunion mais a été sauvé. Il parle de folie, de la nécessité de dire, de « l'utilité » de son geste pour alerter, pour que d'autres soit sauvés.

Yves Merguy, lui, est en dépression depuis 5 ans. Il parle de cette « mort » qu'est la dépression. Aujourd'hui encore, il est « phobique » de France Télécom. Dès qu'il voit même le logo, il a des sueurs froides.

Leurs témoignages sont intimes, poignants, émouvants. Ils sont des hommes et des femmes qui ont souffert dans leur chair. Leur parole donne chair aux victimes, à toutes les victimes.



Les accusés

Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot sont les accusés de ce procès. Mais est-ce si simple ? Ils étaient eux aussi sous pression. Sous la pression de devoir redresser une entreprise qui, à l'époque, avait 75 milliards de dettes et comptait 60% de fonctionnaires. Il n'y avait donc pas de plan social possible. Pourtant, il fallait impérativement « supprimer » 22 000 postes. Comment faire ? Comment pouvaient-ils faire ? Ils ont mis en place une politique de management visant à ce que les gens partent d'eux mêmes. C'est cette politique qui est aujourd'hui mise en cause. Mais pouvaient ils faire autrement ?

Quoi qu'il en soit, ils ont atteint leurs objectifs. Aujourd'hui, France Télécom a une économie saine. Ils ont permis à 110 000 personnes de conserver leur travail. Et si, au fond, ils n'avaient fait que leur travail ? Au mieux ?

Pourquoi se retrouvent ils pointés du doigt personnellement par la justice ? C'est ce que nous tenterons de comprendre. Parce que eux aussi sont humains et qu'ils étaient face à une situation extrêmement complexe.

Didier Lombard sera présent dans le film à travers de très nombreuses archives vidéo existantes. Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot « existeront » grâce aux témoignages de gens qui les ont côtoyés. Enfin, ils seront tous les trois « représentés » par Jean Veil, leur avocat, qui est également leur « porte parole » médiatique.

Ce film mettra en avant les différentes personnalités de ces trois hommes qui, s'ils se retrouvent sur le banc des accusés ensemble, ne se ressemblent pas.

Ce film tentera aussi d'expliquer comment eux ont vécu ce qui s'est passé. Que pensaient ils ? De quoi avaient ils conscience ? Quand ont-ils compris ?

Et si ce n'était pas si simple ?

France Télécom, ancienne entreprise publique, privatisée en 1997, comptait donc à l'époque des faits 60% de fonctionnaires -des salariés de l'Etat. L'Etat était actionnaire majoritaire. Quel sont le rôle et la responsabilité de l'Etat ?

Enfin, Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot ont donné des directives. Qui sont ceux qui les ont appliquées ? Ceux qui étaient près des salariés. Ceux qui voyaient leur souffrance. Sont-ils eux aussi responsables ? C'est une question profondément complexe que le film tentera de comprendre à travers une histoire : celle de Thierry Beinstingel.

Thierry Beinstingel était à l'époque recruteur pour France Télécom. Il l'est toujours. Il a vécu toute cette « affaire » de l'intérieur. Il nous parlera de ses questionnements et de ses doutes, de sa prise de conscience au moment de la crise médiatique, de sa honte, de son impression d'être pointé du doigt, de son aveuglement avant, de ses angoisses après. Son témoignage est troublant, déconcertant. L'humain est fait de zones grises.

Le management comme arme du crime

Ce film n'est pas un film sur le harcèlement moral mais il en parle forcément. La justice assimile le plan ACT, la politique de management mise en place entre 2007 et 2010, à du harcèlement moral. C'est même pour ça que le procès a lieu. Le harcèlement moral est considéré par la loi comme un crime. Le film décryptera le plan ACT à travers les témoignages des trois victimes et de Thierry Beinstingel. Des paroles vécues, émotionnelles, pour parler de la réalité d'un plan de management. Un plan de management qui serait « l'arme du crime ».



NOTE DE REALISATION

Le film raconte une histoire, une enquête qui mène à un procès. Cet aspect enquête sera pris en charge par le commentaire. Un commentaire engagé et investi, fait de questions successives qui relancent, questionnent, nuancent, soulignent les ambivalences d'une affaire paradoxale et jamais simple. Une affaire à rebondissements. Une affaire à suspens. Une affaire à dénouement. Une affaire qui peut être racontée comme un « fait divers » de haut vol, à l'échelle de la société française, où l'accusé est le patronat, la victime, les salariés d'une entreprise, les témoins, des fonctionnaires, et l'arme du crime, le management. Mais une affaire où la défense va remettre en cause le crime. La défense va suggérer qu'il n'y a pas eu crime. Y a-t-il eu crime ? La justice a déjà répondu à cette question. Il y a procès. Il y a donc crime. Aux yeux de la justice. Pourtant, tout au long du film, c'est la grande question qui sera posée. Comment la justice a-t-elle conclu à la réalité de ce crime ? Un crime que beaucoup considèrent comme une nécessité économique. Le film pose alors la question de ce décalage de point de vue et ce qu'il raconte d'une société. Le film raconte un « fait divers » social.

Le commentaire sera posé sur des images léchées et esthétiques évoquant les lieux emblématiques du récit. Ainsi, dans le Palais de justice de Paris, nous filmerons très cinématographiquement la salle des pas perdus, les salles d'audiences vides, les couloirs... Pour représenter l'espace de travail, lieu de souffrance des salariés disparus, nous filmerons des bureaux, une salle de réunion, un open space, des couloirs... Pour évoquer le pouvoir politique, nous filmerons Bercy, sa façade, ses couloirs. Il y a enfin la prison. Ces illustrations feront vivre ces décors, qui sont, eux aussi, des personnages du film.

Le film est aussi un film d'archives contemporaines. Il existe un grand nombre d'articles de presse écrite, d'images d'émissions télévisuelles, de JT, sur « la vague des suicides ». Il existe également de nombreuses images vidéo des dirigeants de l'époque, Didier Lombard, Louis Pierre Wenes, Olivier Barberot mais aussi de Xavier Darcos, de Patrick Ackerman, des négociations sur le stress à France Télécom. Il existe également beaucoup de documents officiels de l'époque ou provenant de perquisitions, des rapports, des enquêtes qui, aujourd'hui, sont dans le dossier de l'instruction et jouent un rôle essentiel dans le procès. Ces archives permettront de manière très visuelle, efficace, de raconter l'enquête, comme un « fait divers » social et de faire « revivre » en direct des moments clés de l'histoire.

Le film a aussi une réalité d'investigation. Même si ce n'est pas cet aspect qui sera mis en avant, toute l'enquête d'investigation sera extrêmement précise et approfondie. Les chiffres, les termes de justice, les précédents, les biographies, la chronologie, seront vérifiés, validés, relus par des experts. Certaines de ces informations, chiffres emblématiques et phrases phares, choisis avec soin pour leur caractère « indispensable » et « coup de poing », seront distillés tout au long du film de façon très graphique sur les images d'illustration. Ces informations seront ainsi très lisibles et mises en exergues.

Le film est profondément humain, incarné. Il parle de la vie et de la mort, du travail, de la dépression, du suicide, de l'ambition, des valeurs, de la détresse, de la bonne foi, du mensonge, de la justice, de la politique, d'empathie, de compassion, de combat, d'engagement, de résistance, d'héroïsme, d'intégrité, de manipulation, de la réalité économique, de la réalité d'homme et de femme qui ont défendu des intérêts, des points de vue, des causes, de la réalité d'homme et de femmes qui vécu une situation. Tous les témoins seront interviewés sur un registre personnel et humain. Ce sera le cas des deux victimes et de la famille de la victime, bien entendu. Mais aussi de tous les autres, les experts, les professionnels, les politique. Les interviews nous permettront de comprendre ce qui les a motivés, eux, dans cette affaire, en quoi elle a fait écho à leur vie, ce qu'ils ont pensé, ressenti, pourquoi ils ont agi comme ils l'ont fait. Ce sera également le cas pour les acteurs de la justice. De fait, les interviews seront filmées dans un cadre personnel et représentatif de la personne interviewée. Elles seront esthétiques. Elles mettront en valeur les personnalités de chacun dans un cadre classique et une belle lumière. Dans cette partie, le film prendra le temps de l'émotion, des silences, des doutes et des questionnements.

Le film se déroule sur trois temps : le temps de l'enquête racontée comme une histoire de « fait divers » social dit par le commentaire et relayé par les archives écrites et télévisuelles ; le temps de l'investigation pris en charge par les chiffres et phrases d'informations graphiques ; et le temps de l'humain, dans des interviews intimes.

Le film raconte une histoire. L'histoire d'hommes et de femmes qui chacun à leur mesure ont été les protagonistes d'un « fait divers » très particulier. Ils ont participé, dénoncé, enquêté, témoigné. Ils se sont tous positionnés à un moment donné autour un « crime » d'un genre nouveau. Un crime de travail. Ils seront tous au procès. Un procès qui questionne le fonctionnement de la société elle-même.

L'enquête préalable

Avant même d'envisager de faire ce film, il était indispensable d'obtenir l'accord des personnages-clé qui ont permis et/ou sont les acteurs de ce procès historique.

Tous les personnages mentionnés ont déjà donné leur accord pour témoigner. Les « sonores » écrits dans le séquencier sont issus d'interviews déjà réalisées de « manière informelle ».

Ceci à l'exception de Jean Veil qui réserve sa réponse. Ses « paroles » écrites sont retranscrites de déclarations faites aux médias.

Pourquoi ce film avant le procès ?

Ce film fait écho à la déferlante médiatique de 2009 et à la prise de conscience qu'elle a provoquée.

Ce film remet au centre de l'actualité les enjeux économiques, politiques et humains de cette « affaire » des suicides de France Télécom. Il alerte l'opinion publique de l'importance de ce procès historique, de ce qui se joue. Et ainsi, il permettra, à sa mesure, de participer à la justice et à la mutation sociale qui en découle. C'est ce que je souhaite.

C'est aussi pour ça que je suis aussi réalisatrice. Pour moi aussi, à ma mesure, faire bouger les lignes, avancer la société et participer à la marche du monde.

PROPOSITION DE TRAITEMENT

UN INCROYABLE PROCES UNE AFFAIRE OU RIEN N'EST SIMPLE

1 – Là où tout commence : Eté 2009, 6 suicides à France Télécom en trois mois.

En été 2009, en l'espace de trois mois, 6 personnes se suicident en impliquant directement France Télécom. A Marseille, un homme se pend à son domicile. A Annecy, un homme se jette d'un viaduc. A Paris, une femme se jette par la fenêtre de son bureau. A Amboise, un homme se pend sur le site. A Cergy, un homme se jette sous un train alors qu'il parlait avec un délégué syndical. A Bordeaux un homme, Raphaël Louvradoux s'immole par le feu sur le parking de France Télécom.

6 suicides en trois mois. C'est beaucoup. C'est énorme. Les médias s'emparent de l'affaire. Leur rôle sera déterminant. La photo de Rémy Louvradoux en feu sur le parking sera reprise partout. Les suicides de France Télécom ne sont plus cachés. Leur réalité humaine est mise à jour.

Raphaël Louvradoux : *« Mon père est parti ce matin là. Il était presque serein. Je ne l'avais pas vu comme ça depuis des mois. Il m'a dit au revoir et qu'il m'aimait. Ma mère m'a appelé à 14H. Elle était en larmes. Elle m'a dit : « Il s'est fait bruler sur le parking de France Télécom ». Il s'est fait bruler. Cette phrase me hantera toujours. Je ne peux pas imaginer les souffrances que mon père a vécues avant de mourir. Je ne sais pas quel état de désespoir peut pousser à ça. Enfin si je sais. Il voulait que son acte soit « remarquable ». Il a laissé une lettre. Il a dit qu'il voulait servir d'exemple. Qu'il voulait alerter l'opinion publique. Que sa mort pourrait éviter d'autres morts. Celles d'autres salariés de France Télécom qui comme lui étaient au bout du rouleau. Peut-être qu'il y a réussi. C'est vrai qu'il a fait la une des journaux. Mais moi, j'ai perdu mon père. »*

Rémy Louvradoux fait la une des journaux et de la télévision. Les suicides de France Télécom passent des pages de faits divers aux pages économiques, les journaux « sérieux » en parlent : Libération, Le Monde, Le Figaro. Les unes des JT s'enchainent... « Encore un suicide chez France Télécom. » « Un nouveau suicide chez France Télécom ». Les médias enquêtent et mettent en pleine lumière la question des suicides chez France Télécom. Les chiffres tombent : il y a eu 7 suicides en 2007. Il y en a eu 12 en 2008. Déjà 14, en octobre 2009. Il y en aura 18 cette année là. Et ça ne s'arrête pas là. En

2010, il y a 23 suicides. Entre 2007 et 2010, donc, 63 salariés de France Télécom se suicident. La déferlante médiatique continue. « Quand le travail tue. » « Orange stressée, la machine à broyer ? » « La vague de suicide à France Télécom. » Cette déferlante médiatique alerte l'opinion publique. La vague émotionnelle est sans précédent. Que se passe-t-il à France Télécom ? Le travail peut-il tuer ? Comment une population entière de salariés peut-elle être en souffrance ? Qui est responsable ? Les Français veulent des réponses. L'Etat aussi.

En 2013, la justice apporte une réponse. Didier Lombard, Louis Pierre Wenes et Olivier Barberot, les dirigeants de France Télécom de l'époque, sont mis en examen pour une politique de harcèlement moral collectif à l'encontre des salariés de France Télécom. Leur procès aura lieu dans quelques mois. Un procès historique.

Alors que s'est-il passé ces années-là à France Télécom ? Des années noires. Terribles. C'est ce que nous allons essayer de comprendre.

2 – Flash Back pour comprendre : En 2005, France Télécom est au bord du gouffre.

Archives vidéo Didier Lombard : « *France Télécom est sur le point de mourir. Il est de mon devoir de faire tout pour qu'elle redevienne le fleuron de la télécommunication française. Il est de mon devoir que ses 135 000 salariés ne finissent pas au chômage. Je m'y engage. »*

En 2005, avec 75 Milliards d'Euros de dette, France Télécom est au bord de l'asphyxie financière. Ce dans un secteur de plus en plus concurrentiel : les télécommunications. Il faut inventer de nouveaux produits. Etre à la pointe de la technologie. Il faut aussi fixer des objectifs de croissance. Assainir les comptes. Générer des bénéfices.

Pour redresser la barre, Didier Lombard, un homme réputé pour sa capacité à innover, visionnaire et spécialiste des télécommunications, est nommé à la tête de France Télécom.

Didier Lombard n'est pas un gestionnaire. Il sait que ce n'est pas sa partie. Il nomme alors Louis-Pierre Wenes numéro 2 de France Télécom. Louis-Pierre Wenes est ce qu'on appelle un « cost killer », un « réducteurs de coûts ». Il rend un audit interne avec le cabinet AT-Kearney. Les conclusions de cet audit sont sans appel. France Télécom doit faire des économies à tous les niveaux. La première économie possible, c'est, bien sûr, la compression de la masse salariale. Louis-Pierre

Wenes met au point le plan NEXT (Nouvelle Expérience des Télécom). Ce plan a pour objectif, entre autre, la suppression de 22 000 emplois en trois ans. Seulement voilà, si France Télécom est une entreprise privée depuis 1997, elle compte encore 60% de fonctionnaires. Il n'y a donc pas de plan social possible ? Comment faire pour supprimer 22 000 postes en trois ans sans licencier ?

Pour résoudre cette quadrature du cercle, Didier Lombard nomme alors Olivier Barberot DRH du groupe. Olivier Barberot est le 3^{ème} homme fort de France Télécom. Comment faire pour supprimer 22 000 postes en trois ans sans licencier ? Il faut qu'ils partent d'eux-mêmes. C'est la seule solution. Olivier Barberot met alors en place un plan de management adapté : le plan ACT (Anticipation et Compétence pour la Transformation). Au cœur du plan ACT, il y a le processus de « mobilité forcée ». On ne peut pas licencier un fonctionnaire soit ; mais il est sensé être mobile géographiquement et professionnellement à la demande et ad libitum. Cette politique de mobilité forcée a permis le départ effectif de 22 000 personnes de leur propre chef en trois ans. Les objectifs sont atteints. En 2008, France Télécom réalise un bénéfice de 5,2 milliards d'Euro et la dette est ramenée à 36 Milliards.

Archives vidéo Didier Lombard : *« Je suis heureux et fier d'avoir opéré la métamorphose de France Télécom. »*

Jean Veil : *« Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot ont fait leur travail. Ils l'ont fait mieux que bien. France Télécom était une entreprise moribonde. Leur action, au delà d'être économique, est humaine. 22 000 personnes sont parties de leur plein gré, je le rappelle, mais surtout, 110 000 personnes ont vu leurs emplois préservés. »*

En 2008, Didier Lombard reçoit le « Prix de l'Innovation dans le Management de l'Innovation », et le « Grand prix : manager BFM 2008 ».

Didier Lombard est récompensé. Il a redressé l'entreprise. Il a préservé plus de cent mille emplois. Et c'est vrai. L'économie est florissante. Et c'est vrai. Mais à quel prix ? Au prix de 63 suicides. Au prix de combien de tentative de suicides ? Et de combien de dépressions ?

Le paradoxe est énorme. L'économie fait le grand écart avec l'humain.

3 – Le plan ACT : Le plan miracle ou le plan de destruction humaine ?

En quoi consiste le fameux plan ACT ? Ce plan qui instaure une politique de management aujourd'hui assimilé par la justice à du « harcèlement moral ». Ce plan qui est au cœur du procès. L'arme du crime.

Le plan ACT, c'est d'abord un plan qui résout l'insoluble : supprimer 22 000 emplois sans licencier. Un plan qui pousse les salariés à partir d'eux même. Qui les pousse à partir. Comment pousser quelqu'un à partir ? Même s'il ne le veut pas ? En utilisant tous les moyens possibles ? Quitte à les faire craquer ?

Le plan ACT, c'est donc d'abord des mobilités forcées géographiques et professionnelles répétées.

Simone Louvrado : *« Mon mari adorait son travail. Il était depuis 33 ans chez France Télécom. Il était fier d'appartenir à cette entreprise. Il disait je suis rentré aux PTT, on va révolutionner le monde. Et puis, on l'a changé 5 fois de poste en 2 ans. Sans lui demander son avis. C'est notre monde qui s'est écroulé. Il était tout le temps fatigué. Il s'est mis en arrêt maladie. On a dû vendre la maison. Il ne savait plus quoi faire. Il se sentait comme un moins que rien. Il a écrit des lettres à la direction. Il n'a jamais eu de réponse. Il voulait juste garder son travail. Il voulait juste que tout soit comme avant. »*

Thierry Beinstingel : *« Certaines situations étaient absurdes. Je me souviens d'une femme qui habitait à Lille. Elle a été mutée à Paris. On lui a dit ce n'est pas loin, c'est à 1 heure de train. Sauf qu'avec le métro, ça faisait 2 heures. 4 heures aller-retour. Et puis, elle a été déplacée en grande banlieue. Elle avait 6 heures de transport par jour. Elle ne voyait plus sa famille. Elle était tout le temps fatiguée. Elle a fini par partir. »*

Les mobilités forcées sont une négation de l'individu tant au plan professionnel que personnel, dans ses compétences et dans sa vie. Il perd toute reconnaissance. Il perd tout repère.

Le plan ACT, c'est aussi la mise en place de « vigies ».

Yves Minguy : *« Un temps, ils m'ont mis vigie. Je devais chronométrer les temps de pause de mes collègues. Cigarettes. Mais aussi pause toilettes. C'était un boulot horrible. J'avais l'impression de fliquer mes potes. Et eux, évidemment, me regardaient comme ça. Plus personne ne me parlait. J'étais devenu le collabo. »*

La mise en place de vigies provoque un climat de suspicion et de concurrence.

Le plan ACT, ce sont des mises au placard.

Yves Minguy : *« Un jour, mon DRH m'a dit : « Yves, il n'y a pas de travail, occupe toi comme tu peux. » Alors, tous les jours, je m'inventais des petites taches qui ne servaient à rien. Ca a duré 8 mois. J'ai cru devenir fou. A la maison, je ne faisais plus rien non plus. Le médecin m'a dit : « Yves tu vas*

craquer. » Il m'a mis en arrêt maladie. J'avais le sentiment d'être devenu inutile à tout. Que je ne servais plus à rien. Je passais de mon lit à mon fauteuil. En me disant ça : « Je ne sers plus à rien. » »
Les mises au placard créent un sentiment d'inutilité chez le salarié et un désœuvrement mortifère.

Le plan ACT, ce sont des déménagements de bureaux systématiques et sans prévenir.

Thierry Beinstingel : *« Je me souviens d'un employé qui n'a pas voulu être muté à Lille, à 600 kilomètres de chez lui. Il était en instance de divorce et ne voulait pas partir loin de ses enfants. Un jour, il est arrivé au travail, il n'avait plus son bureau. On lui a dit : « Tu devais partir à Lille. ». Alors, on lui a donné le seul bureau qui restait : une pièce de 6 m² à l'entresol. Il y avait une seule petite fenêtre à demi murée et derrière le mur de la cour. Je me suis dit, cet homme va dans le mur. Exactement ça : cet homme va dans le mur. Je ne sais pas ce qu'il est devenu. »*

Les changements de bureaux déstabilisent le salarié.

Le plan ACT, ce sont des fêtes anxieuses.

Yonnel Devrin : *« Un jour, j'allais mal. Vraiment mal. Ils avaient organisé une grande fête pour mardi gras et tout le monde devait être déguisé. Il y avait le prix du meilleur déguisement. Ils avaient mis des masques à disposition. Ils m'ont donné un masque de cochon. De cochon. J'étais dans un état pas possible. Je ne voulais pas mettre ce masque de cochon. Mon équipe m'a dit : « Fait pas la gueule Yonnel sinon, on va être mal vus. Tu vas faire baisser notre prime. » Je l'ai mis. Je suis rentré chez moi déprimé comme jamais. Je voulais que ça s'arrête. Je voulais disparaître. »*

Ces fêtes infantilisent le salarié. Et, dans un climat pathogène, elles deviennent angoissantes surtout pour les « réfractaires » qui sont pointés du doigt comme des « troubles fêtes » justement.

Le plan ACT, c'est enfin, l'utilisation de la « courbe de deuil » pour « briser » la résistance au changement.

Thierry Beinstingel : *« Ils nous ont donné ce document, la courbe de deuil ou la vallée des larmes. En gros, ça explique que le salarié est résistant au changement. Il entre d'abord dans une phase de colère, puis de déni, puis de marchandage, puis de dépression et enfin d'acceptation. Le but c'était de nous expliquer qu'il fallait emmener le salarié à la dépression pour qu'il accepte ensuite le changement. Le problème c'est que beaucoup sont restés au stade de dépression. »*

La courbe de deuil, c'est l'application de l'acceptation de la mort appliquée à l'acceptation de la perte d'un emploi. C'est la volonté de mener un salarié à la dépression pour qu'il accepte de partir.

Le plan ACT, ce sont donc des techniques de manipulation, de déstabilisation et de négation du salarié. Des méthodes destinées à faire qu'il se sente suffisamment mal pour partir « de lui-même ».

Mais mal jusqu'où ? Quoiqu'il en soit, la justice a tranché. Elle considère que le plan ACT est une effectivement le harcèlement moral érigé en technique de management. Le harcèlement moral est un crime. Le plan ACT est la « raison » du procès.

4 – L'homme qui a lancé le premier signal d'alerte.

Le plan ACT est mis en place en 2006. Les suicides commencent dès 2007. Un homme s'en émeut. Il s'agit de Patrick Ackerman, le président de SUD PTT.

Patrick Ackerman : *« De plus en plus de gens venaient me voir en me disant qu'ils allaient mal. Un homme est venu 3 ou 4 fois. Il me disait : « Je ne m'en sors pas, je suis perdu dans ma tête, je ne sais plus qui je suis à France Télécom. » Il s'est pendu. Ça m'a bouleversé. Je me suis senti responsable. Qu'est ce que je n'avais pas vu ? Pas entendu ? Pas fait ? C'est devenu une obsession. J'ai voulu comprendre. Je me suis renseigné. Il y avait d'autres suicides. Je ne pouvais pas rester les bras croisés. »*

Patrick Ackerman fonde alors avec Pierre Meurville, le président de la CGC, l'Observatoire du stress. C'est la première fois que deux syndicats s'unissent pour créer une organisation autonome. Une première dans le monde du travail. Cela n'a pas été du goût de tout le monde d'ailleurs et Patrick Ackermann a du faire face à d'énormes pressions au sein même de son syndicat.

Patrick Ackerman : *« C'était au delà de la question du syndicalisme. C'était une question humaine. A l'Observatoire, on voulait recenser les suicides. On voulait communiquer sur les tentatives de suicide, les dépressions. On voulait comprendre les raisons de ce mal être généralisé. On voulait aussi trouver des solutions. On s'est associé avec des experts des risques psycho-sociaux au travail. On a créé des ateliers. On a ouvert des cellules d'aide psychologiques. On a monté une pièce de théâtre. Et une fois par an, on réunit des assises nationales contre le stress et sur les risques psycho-sociaux. On voulait prévenir et informer, médiatiser. »*

Et ça marche. L'action de Patrick Ackerman mène à la tempête médiatique de 2009. L'opinion publique est alertée. La machine est lancée. Une machine qui ne s'arrêtera plus jusqu'au procès.

5 – Le rapport Technologia : un constat sans appel.

Devant cette catastrophe humaine sans précédent dévoilée par les médias, Xavier Darcos, ministre du travail à l'époque des faits, s'émeut lui aussi.

Xavier Darcos : *« J'ai été profondément choqué. Des gens se suicidaient à cause de leur travail. C'est impensable. Je devais faire quelque chose. »*

Fin septembre 2009, Xavier Darcos impose alors en urgence des négociations sur le stress à France Télécom et une enquête externe.

France Télécom commande et finance cette enquête au cabinet Technologia, un cabinet spécialisé dans les risques psycho-sociaux au travail et la question des suicides.

Jean-Claude Delgènes : *« J'ai d'abord demandé une enquête sous forme de questionnaires aux salariés. Je voulais comprendre ce qui se passait dans toute la France et dans tous les corps de métier de France Télécom. Nous avons eu 80 000 réponses. J'en attendais 20 000. 50 000, j'aurais trouvé ça formidable. Mais 80 000 ? C'était énorme. C'était incroyable. Incroyablement significatif. Les salariés avaient un besoin impératif de parler. En plus des réponses, il y avait une masse folle d'additifs, des pages et des pages de notes, de remarques personnelles. Nous ne pouvions pas tout lire. Nous avons mis au point un logiciel qui permettait de faire ressortir les mots clés. Le résultat nous a fait froid dans le dos. Les mots qui revenait le plus souvent étaient « camps de la mort » « nazi » « destruction » « négation ». Je faisais des cauchemars. Je me disais que chaque jour passé, d'autres salariés allaient se suicider. »*

Alors, en décembre 2009, Technologia rend un premier rapport, « non demandé », alarmiste qui implique la politique de management de France Télécom et la décrit comme « mortifère » et « pathogène ».

En parallèle, les négociations sur le stress avancent et doivent aboutir en mars. Et Technologia ne doit rendre son rapport qu'en mai. Soit 2 mois plus tard. Comment faire pour que la situation catastrophique des employés de France Télécom soit entendue à temps ?

Jean-Claude Delgènes : *« Je ne dormais plus. Au cabinet, j'ai engagé une véritable course contre la montre. J'ai subi des pressions. Mais j'ai tenu bon. Je voulais absolument rendre un rapport anticipé et mes premières préconisations avant la fin des négociations. Je ne me serais plus jamais regardé dans le miroir sinon. »*

Et ça marche. En mars 2010, Technologia rend un deuxième rapport « provisoire » et ses premières préconisations. Ce rapport est qualifié de « sans concession » par la direction.

Jean-Claude Delgènes : « *Nous étions devant une chose jamais vue, un cas exceptionnel. France Télécom est un cas exceptionnel. Nous étions face à une politique de management destinée à « produire » des départs par tous les moyens -même la mort. Ça relève du crime. »*

Enfin, en mai 2010, Technologia rend son rapport final. Le constat est sans appel.

C'est donc le cabinet mandaté par France Télécom lui-même qui rend ce rapport. La direction ne peut pas le remettre en question. Ils n'ont plus le choix. Ils devront prendre des mesures. Mais lesquelles ? Louis-Pierre Wenes sert de fusible. Olivier Barberot aussi. Didier Lombard s'accroche à sa place. Il devra y renoncer. L'Etat non plus n'a pas le choix.

Ce rapport va peser lourd dans la balance du procès.

6 – Le rapport de l'inspection du travail : le moment où la justice est saisie.

La déferlante médiatique interpelle également l'inspection du travail.

En septembre 2009, l'inspection du travail demande qu'une enquête soit menée concernant les conditions de travail à France Télécom.

Fait exceptionnel, Sylvie Catala, en charge du dossier à Paris, est détachée exclusivement. Deuxième fait exceptionnel, partout où il y a un site France Télécom, dans toute la France, les inspecteurs du travail font une enquête. Les informations « remontent » à Paris.

Jean-Louis Osvalt : « *C'était élan sans précédent. Une solidarité. Il se passait une chose exceptionnelle et nous nous sentions investis d'une mission. Je sentais que je participais à quelque chose d'énorme. »*

Effectivement, l'enquête de l'inspection du travail aboutit également à un constat sans appel.

Jean-Louis Osvalt : « *J'étais sidéré. Face à une chose inédite. Je connais bien le harcèlement moral : ce sont souvent des cas isolés avec un chef qui est un tyran maltraitant. Là non. C'était partout. Dans*

toute la France, dans tous les corps de métiers de France Télécom. Un harcèlement moral généralisé. Un système. C'est bien la politique nationale de France Télécom qui était le tyran maltraitant. »

Mais comment ce travail d'enquête aboutit-il à la justice ?

L'inspection du travail a démontré que France Télécom a « mis en œuvre des méthodes de gestion du personnel qui ont eu pour effet de fragiliser psychologiquement les salariés et de porter atteinte à leur santé physique et mentale ».

Dans cette affaire, les suicides ne seraient-ils que la partie immergée de l'iceberg ?

Jean-Paul Tessonnière : *« Lorsqu'un individu est face au harcèlement moral, c'est comme quand il est exposé à un produit cancérigène, l'amiante que je connais bien par exemple... Ils vont réagir différemment. Certains vont développer un cancer, d'autres, une bronchite chronique, d'autres, rien. Pour le harcèlement moral c'est pareil, certains vont se suicider ou tenter de se suicider, d'autres vont faire une dépression, d'autres, rien. France Télécom est malade d'une multitude de cas de grande souffrance au travail et de dépressions chroniques. C'est le nombre qui fait valeur de démonstration. »*

Suicides, tentatives de suicides, dépressions, le nombre fait valeur de démonstration. Alors ? Les victimes ne seraient pas que des individus isolés ? Les victimes seraient-elles tous les salariés de France Télécom ? Ce serait un cas unique de harcèlement collectif ?

La réponse est *oui*. L'inspection du travail a démontré la « mise en danger d'autrui » pour « méthodes de gestion caractérisant le harcèlement moral ». Elle a démontré le lien de causalité directe entre cette politique et les suicides, mais aussi les tentatives de suicide et les dépressions. Elle a démontré que la politique de management de France Télécom était du harcèlement moral.

Elle a par ailleurs démontré la faute inexcusable de l'employeur. La direction, Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot sont directement mis en cause.

Le 11 février 2011, l'inspection du travail remet un rapport au procureur qui demande la mise en examen de Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « harcèlement moral ». La justice est saisie. L'histoire est en marche.

Jean-Paul Tessonnière : « *France Télécom, c'est un crime d'un genre nouveau. Un crime industriel. Un crime sans passion. Un crime qui relève de la négligence. Il y a simplement un consentement à ce qui va ce passer. Par absence du souci de l'autre, « je » produis des victimes car l'activité économique l'exige. Mais un crime. Je me bats contre ces crimes. »*

Jean-Louis Osvalt : « *Un crime est un crime. Il y a des lois. Elles sont faites pour être respectées. Et c'est notre devoir de le faire. Nous devons interpeller la justice. Quand le rapport est arrivé sur le bureau du procureur, je me suis senti soulagé et fier. »*

7 – Le procès

Qui dit crime dit procès. Cela paraît normal. Pourtant, ce n'était pas évident.

Jean-Paul Tessonnière : « *Le plus souvent, ces « crimes » du travail se règlent entre assurances à coup d'indemnisations. Au civil de préférence. »*

Comment est-ce possible ?

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Madame Rachida Dati l'a bien dit : « Je suis le chef des procureurs. » Et dans ces affaires de santé publique, les enjeux pour l'Etat sont énormes. Dans le cas de France Télécom, il s'agit d'enjeux économiques et financiers. Je me suis dit que ce n'était pas gagné d'avance. »*

Alors, procès ou pas procès ? Le parquet allait-il demander une action en justice ? Ou classer sans suite la plainte de l'inspection du travail ? Tergiversations. Doutes. Attentes. Pressions peut-être. Et soudain, un rebondissement.

En décembre 2009, au nom de Sud PTT, et suite aux préconisations du rapport de l'inspection du travail, Patrick Ackerman porte plainte contre Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot pour « harcèlement moral » et « mise en danger de la vie d'autrui ». Il porte plainte au tribunal pénal. Les accusés risquent des peines de prison.

Patrick Ackerman : « *Je me disais qu'il fallait que justice soit faite. Il fallait que tous ces gens soient reconnus comme victimes. Qu'au moins ça leur soit rendu. »*

Le procureur n'a plus le choix. Le 8 avril 2010, une information judiciaire est ouverte. Les dés sont lancés. Le procès aura bien lieu.

Patrick Ackerman : « *C'est une première victoire. Mais une vraie victoire.* »

Une première victoire ? Patrick Ackerman ne sait pas qu'il vient de provoquer un véritable bouleversement dans le monde du droit du travail. Le procès sera exemplaire.

Patrick Ackerman : « *Il y avait trop de morts, trop de souffrances. J'étais épuisé moralement. C'était l'action ou la dépression. Alors, j'ai foncé. Je n'étais sûr de rien mais j'ai foncé.* »

Patrick Ackerman fonce. Il appelle tous les syndicats à porter plainte avec lui. Est-ce que les syndicats vont le suivre ? Est-ce qu'ils vont dépasser leurs rivalités ? Leurs divergences politiques ? Eh bien oui. A la suite de SUD PTT, tous les syndicats de France Télécom, CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO, se sont portés partie civile. C'est du jamais vu. Le grand chelem.

Jean-Paul Tessonnière : « *Il n'y a pas de précédent d'un traitement des suicides au plan pénal, visant la politique globale d'une entreprise et portant sur l'ensemble de ses salariés* »

8 - La question du chef d'inculpation

L'inspection du travail avait demandé la mise en examen de Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot pour « harcèlement moral » et « mise en danger de la personne. » La partie civile réclame également le « harcèlement moral » et « mise en danger de la vie d'autrui ». « Mise en danger de la vie d'autrui » ? Les peines encourues diffèrent peu du harcèlement moral mais ce chef d'inculpation a une valeur hautement symbolique pour tous, les victimes, les accusés et l'opinion publique. Qu'est-ce que le parquet va décider ? A nouveau attente. Tergiversations. Doutes. Pressions peut-être ? Finalement, le parquet ne retient que le chef d'inculpation de « harcèlement moral ». Cette fois, c'est une déception.

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Je sais que la chancellerie a demandé au parquet de ne pas aller au-delà du harcèlement moral.* »

Patrick Ackerman : « *C'est trop peu. Pas conforme à la réalité. Les victimes sont une fois de plus niées. Evidemment je suis déçu. J'ai même un coup de blues.* »

Mais tout peut encore changer.

Frédéric Benoist (l'avocat du syndicat CFE-CGC et de victimes) : « *On se bat pour ça. Je viens de gagner une affaire individuelle contre France Télécom. Un homme est venu volontairement ¼ d'heure plus tôt. Il s'est pendu à 7H45, dans l'entrée du bâtiment. Juste avant l'arrivée de ses collègues à 8H. Comme s'il voulait montrer à tout le monde : vous voyez ce qu'ils m'ont fait. En deuxième instance, France Télécom a été reconnu coupable de harcèlement moral et de mise en danger de la vie d'autrui. C'est un signe. Un signe que la justice avance.* »

En fait, dans le cas des suicides, certains préconisent même « l'homicide involontaire ».

Marie-Odile Bertella : « *En fait le véritable chef d'inculpation, pour les suicides, ce serait l'homicide involontaire. Ces gens sont morts quand même. Il ne faut pas l'oublier. Moi, je ne l'oublie pas.* »

« Homicide involontaire » ? Si ce chef d'inculpation était retenu pour les suicides, ce procès deviendrait extraordinaire. Il aurait lieu aux assises et les peines encourues par les accusés tant en termes d'indemnités que de peines de prison seraient multipliées par 15.

Le juge d'instruction en charge de l'affaire France Télécom n'a écarté aucune possibilité. Il se réserve le droit de changer le chef d'inculpation en fin d'instruction. Alors, est-ce que finalement le chef d'inculpation de la « mise en danger de la personne » sera retenu ? Est-ce que certains cas de suicide seront jugés pour homicide involontaire ? Ce serait un nouveau « sans précédent. » L'affaire n'est pas terminée. Réponse à la fin de l'instruction.

9 – Une partie civile tentaculaire en forme de corps collectif avec des membres individuels.

Après cette action collective, de nombreuses plaintes individuelles ont été déposées, contre X et contre France Télécom. Des hommes et des femmes qui, comme dans les affaires de Renault ou de la Poste, « accusent » l'entreprise du suicide d'un proche, de leur tentative de suicide ou de leur dépression.

Simone Louvradoux : « *Ils ont accepté de dire que le suicide d'Etienne était un accident du travail. Et on devrait leur dire merci. Mais ce n'était pas un accident. C'était un meurtre. Bien sûr on a porté plainte. »*

Yonnel Devrin : « *J'ai pris ma décision dans la nuit. Je n'en pouvais plus. Je voulais mourir. Mais pas n'importe comment. Je voulais faire un geste pour dénoncer. Pour que les autres entendent. Pour crier ma colère. Mon sentiment d'injustice. Le lendemain, j'avais une réunion, je me suis enfoncé un couteau dans le ventre. Ils m'ont sauvé in extremis. Tant mieux au fond. J'ai écrit un livre. J'espère que mon témoignage servira. Et puis j'ai porté plainte. »*

Yves Minguy : « *Pendant 5 ans, je ne pouvais plus rien faire chez moi. Je ne bougeais plus. Incapable de rien. Comme tétanisé. J'étais sans cesse en train de tourner en boucle ce qui était arrivé... pourquoi ? Qu'est-ce que j'aurais pu faire ? Comment j'aurais pu éviter ça ? C'est bizarre la dépression. C'est une maladie violente qui ne se voit pas. Vous êtes malade et personne ne le voit. Aujourd'hui je sors ma tête de l'eau mais je reste phobique. Je ne peux pas rentrer dans une boutique Orange et dès que je vois le logo, j'ai des sueurs froides. Et de toute façon, je ne peux pas me concentrer assez longtemps pour travailler ailleurs. Ma vie est finie. J'ai porté plainte. »*

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Ces pauvres gens veulent la justice. Ils veulent comprendre. Ils veulent savoir. Et surtout, ils veulent que ça ne recommence pas. »*

Des plaintes individuelles et une plainte collective. Va-t-il y avoir plusieurs procès ? Les plaintes individuelles seront-elles traitées, comme dans les affaires de Renault, au cas par cas, en civil contre l'entreprise ? Et la plainte collective en pénal contre les dirigeants ?

C'est alors qu'un nouveau rebondissement a lieu. Le juge Pascal Gand, en charge de l'instruction, demande que soient associées les plaintes individuelles à la plainte collective. C'est un incroyable procès qui va avoir lieu.

Il donnera la parole aux syndicats, à des experts, à l'inspection du travail, à la DGT, Direction Générale du travail. Mais il donnera aussi la parole à des familles de suicidés, des hommes ou des femmes qui ont fait une tentative de suicide ou qui sont en dépressions.

Cette partie civile à « double vitesse » est sans précédent. L'une alimente l'autre. Elle pourrait avoir des répercussions très importantes. Sur le chef d'inculpation ? Et les peines ? Y aura-t-il une double peine pour les accusés ?

10 – Une terrible question : peut-on se suicider *uniquement* à cause de son travail ?

Après les médias, le procès pose la question : le travail peut-il tuer ? Peut-on se suicider à cause, et seulement à cause, de son travail ? Un suicide peut-il être un « accident du travail » ? Auquel cas l'entreprise est responsable.

Thierry Beinstingel : « *Je me souviens d'un homme qui a pris des médicaments dans son bureau le vendredi soir et il s'est débrouillé pour qu'on le retrouve le lundi matin. La direction a dit qu'il avait eu un cancer, qu'il avait appris sa rechute. C'est vrai. Mais quand même, je me suis posé des questions.* »

Le suicide est une question compliquée. Un suicide est toujours un acte multifactoriel.

Jean-Claude Delgènes : « *Pourtant, oui, une personne peut se suicider prioritairement à cause de son travail. Monsieur Louvradoux par exemple était une bonne nature, il avait une famille proche, des amis et il adorait son travail. Dans son cas, il est très clair que la perte de reconnaissance a provoqué une crise identitaire. Il est l'exemple même d'un homme soutenu et équilibré qui a complètement perdu ses repères à cause de son travail.* »

Jean Veil : « *On ne peut pas dire n'importe quoi. N'importe qui ne se suicide pas en général et encore moins à cause de son travail. Ce sont forcément des personnes fragiles. Je ne dis pas que l'entreprise n'aurait pas dû les aider, ou le voir, mais l'entreprise n'est pas responsable de ce passage à l'acte violent. Pareil pour les dépressions. Encore une fois, il faut prévenir ça, mettre en place des cellules d'aide psychologique mais, de là à faire feu de tout bois non.* »

Jean-Claude Delgènes : « *Parfois, c'est très complexe : Madame Simon, qui s'est jetée par la fenêtre en laissant une lettre accusant France Télécom, a eu une enfance très difficile. Comment distinguer sa fragilité personnelle de son acte ?* »

C'est vrai, comment savoir ? France Télécom en profite. Et cherche la faille. Comment font-ils ?

Thierry Beinstingel : « *Ils sous-traitent à des cabinets. Quelqu'un du cabinet appelle la famille d'un salarié qui s'est suicidé, présente ses condoléances de la part de France Télécom, dit que la personne allait avoir une promotion et puis discute, attire la confiance. Est-ce que le couple avait des*

problèmes ? Une maladie ? Qu'est ce qui a bien pu se passer ? Evidemment, dans la douleur, les gens parlent. Après, ça se retourne contre eux. »

Profiter de la douleur d'une famille endeuillée ? Une méthode particulièrement horrible ? Tous les moyens sont bons car les enjeux sont énormes.

Aujourd'hui, avec le procès, cette question du suicide considérée comme « accident du travail » est encore plus cruciale. Les avocats de la défense épluchent tous les dossiers des plaintes individuelles pour prouver que France Télécom, et encore moins ses dirigeants, ne peuvent pas être considérés comme « coupables » des suicides.

Simone Louvradoux : *« Déjà à la commission de réforme, ils m'ont dit : « Madame est ce que tout allait bien entre vous ? En êtes-vous sûre ? » J'étais horrifiée. Comment pouvaient-ils me demander ça ? Je sais que le procès va être très dur mais il faut que j'y aille. »*

Nicolas Benoist : *« Cette partie du procès va être très difficile. On va être face à des drames humains, à de la peine et à du grand déballage ? Je le vois d'ici, votre mari s'est suicidé mais madame est ce que vous étiez suffisamment attentive et vous aviez eu une aventure quelques années avant... Vous ne croyez pas que cette histoire l'a détruit ? Ça va être terrible. Et sordide. »*

Les enquêtes de France Télécom vont-elles remettre en question les plaintes individuelles ? Et, par effet ricochet, la plainte collective ?

Dans son rapport, l'inspection du travail met en avant sept cas où il n'y a pas de doute. La politique de France Télécom est l'unique responsable du suicide ou de la tentative de suicide de ces sept personnes. Ces sept « cas » serviront de porte-parole aux autres et au collectif pendant le procès.

11 – Une première en France et dans le monde : trois patrons sur le bancs des accusés

Marie-Odile Bertella Geffroy : *« C'est la première fois que des patrons sont directement mis en examen pour leur politique de management. Et en pénal. Ils risquent des peines de prison. Ça fait valeur d'exemple. Les patrons savent qu'ils ne sont plus intouchables. Il y a une leçon à tirer. »*

Aujourd'hui, Didier Lombard, Pierre Louis Wenes et Olivier Barberot sont sur le banc des accusés. Mais en quoi Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot seraient-ils personnellement responsables de cette débâcle ?

Il y a eu les actes d'abord et le plan NEXT et ACT. Mais bon, ce n'est pas la première fois qu'un plan de management fait des dégâts dans une société. Et rappelons-le, ces plans ont permis la survie de l'entreprise.

Archives Didier Lombard : « A aucun moment les plans conçus et mis en œuvre par France Télécom n'ont été dirigés contre les salariés. Bien au contraire, ils étaient destinés à sauver l'entreprise et ses emplois ».

Archives Didier Lombard : "Je suis conscient que les bouleversements qu'a connus l'entreprise ont pu provoquer des secousses ou des troubles. Mais je conteste avec force que ces plans, indispensables à la survie de l'entreprise, aient pu être la cause des drames humains cités à l'appui des plaintes ».

Alors quoi ? Qu'ont fait ces hommes ?

Il y a d'abord, Didier Lombard.

Il a cumulé les « bourdes » et il commence dès l'annonce de son plan.

Archives Didier Lombard : « Tout le monde doit se booster. Pas qu'à Paris. Pas de méprise. La pêche aux moules, c'est fini. »

La pêche aux moules c'est fini ? Didier Lombard pensait-il vraiment que ses salariés allaient à la pêche aux moules au lieu de travailler ?

Plus tard, en 2009, alors que France Télécom est endeuillé de 6 suicides en trois mois, sa déclaration à la presse fait l'effet d'une bombe.

Archives Didier Lombard : « Il faut marquer un point d'arrêt à cette mode du suicide qui évidemment choque tout le monde ».

La mode des suicides ? Comment un patron a-t-il pu parler de la sorte ? Malgré ses excuses le lendemain, personne n'a oublié cette « mode » des suicides.

Enfin, un document interne de 2006, trouvé lors des perquisitions, témoigne de la violence sociale, pleinement légitimée par Didier Lombard. Il y est mentionné: « *en 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte.* »

Tout un symbole. Erreur de langage ? Inconscience ? Cynisme ? Ou réel mépris pour ce qu'il se passait ? Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, tout cela joue contre lui et même l'accuse.

Il y a ensuite Louis-Pierre Wenes.

Il est le maître d'œuvre du plan NEXT. C'est un technocrate pur et dur qui vise ses réductions de coûts et applique à la lettre son plan économique.

Patrick Ackerman : « *Dans les réunions, c'était atterrant, il ne parlait que de chiffres, de courbes, de statistiques, de graphiques. Il planait à 4000 lieues des réalités. La dimension humaine lui était totalement étrangère.* »

Un témoin nous dit que Louis-Pierre Wenes a pris conscience de ce qui se passait quand ses parents l'ont appelé pour lui dire « Louis, tu te rends compte de ce que tu as fait ? » A ce moment-là seulement, il comprend.

Enfin, il y a Olivier Barberot.

Il a mis le au point le plan ACT. Le fameux plan de management qui est mis en cause par la justice. Lui, le DRH qui est responsable de la gestion des salariés. Lui qui connaît les hommes.

Patrick Ackerman : « *Avec le sourire, il m'a demandé de dédicacer le livre Orange stressée qui racontait le malheur des salariés. J'ai trouvé ça d'une grande perversion.* »

Pourtant, pour la justice, ce n'est pas ce qu'ont dit ou fait ces hommes qui est le plus important. C'est ce qu'ils n'ont pas fait.

Jean-Claude Delgènes : « *En 2007, j'ai été contacté par le DRH de Marseille complètement paniqué. Un homme s'était pendu chez lui, laissant une lettre sans appel en disant qu'il n'y avait aucune autre cause à son suicide que son travail chez France Télécom. Il disait que ses équipes allaient très mal, lui aussi. Il voulait comprendre. J'ai tout de suite senti que c'était grave. On a fait une enquête et nous*

avons rendu un rapport alarmiste. Evidemment il est remonté à la direction. Il n'y a pas eu de suite. Je pensais que c'était un cas isolé. Ça me désole aujourd'hui. »

Patrick Ackerman : *« On a lancé une première enquête et l'adresse mail de l'Observatoire a été bloquée par la direction ; ça veut dire ce que ça veut dire. Non seulement ils ne voulaient rien savoir mais ils voulaient aussi faire taire tout le monde. C'était simplement lamentable. »*

Fait rarissime dans l'histoire des entreprises, en plus d'une vague de suicides, il y a eu une vague de démissions de médecins du travail chez France Télécom ces années-là. Comment ne pas voir le rapport entre les deux ?

Christian Thorrez : *« Je voyais de plus en plus de salariés dans un état de souffrance extrême. J'ai écrit à la direction. Je leur ai dit que les salariés étaient malades. France Télécom était malade. Chaque fois la même réponse : ce sont des questions de management Monsieur. Je n'étais plus médecin du travail, j'étais un pantin de la direction. Ce n'était plus possible. J'avais l'impression d'être complice. J'ai démissionné. »*

Philippe Pilot : *« Des suicides. Des tentatives de suicides. Des dépressions. Des arrêts maladie. De l'absentéisme. C'était dingue. Ça prenait des proportions folles C'était la panique. La direction ne réagissait pas. France Télécom était devenu un train fou. »*

Le 30 juin 2008, l'ensemble des syndicats de France Télécom (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et SUD) interpelle la direction de France Télécom sous forme d'une déclaration commune au CNSHSCT (Comité National de Santé, d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail) Là encore, la direction ne réagit pas.

Frédéric Benoist : *« Lorsque les dirigeants de France Télécom se sont aperçus que les pressions étaient potentiellement dangereuses, entraînaient des altérations de l'état de santé des collaborateurs, au lieu d'arrêter le processus, ils ont au contraire intensifié le mécanisme de pressions. Cela rend leur responsabilité évidente. »*

C'est donc certain, les trois dirigeants étaient au courant de l'état de souffrances des salariés. Ils ont été alertés de tous les côtés. Ce serait là leur plus grande faute. La fameuse faute inexcusable de l'employeur.

Alors, pourquoi eux ? Pourquoi Didier Lombard, Louis Pierre Wenes et Olivier Barberot sont-ils sur le banc des accusés ? Eh bien finalement parce qu'ils avaient le droit de se tromper -mais pas celui de persévérer.

Il n'empêche. En quoi ces trois hommes seraient ils les uniques responsables ? Quid de l'Etat actionnaire ? Quid de ceux qui ont appliqué les méthodes du plan ACT ?

12 – Le rôle de l'Etat

Pour comprendre toute l'histoire, il faut peut-être en fait remonter à 2003

Pour mémoire, France Télécom, entreprise publique, devient alors une entreprise privée. L'Etat reste l'actionnaire majoritaire et les salariés des fonctionnaires. Seulement voilà, sur le terrain du privé et ouvert à la concurrence, France Télécom s'effondre.

Face aux problèmes économiques, pour ouvrir le capital et combler une partie de la dette, l'Etat vote en 2003 une loi qui l'autorise à ne plus être majoritaire.

Le 1^{er} juillet 2004, l'Etat actionnaire vend une partie de ses actions et passe en dessous des 50%. Il détient 42% du capital. Il nomme le Président de France Télécom mais lui délègue les pleins pouvoirs. L'Etat « démissionne ». Mais demande une « solution exceptionnelle ».

En 2005, l'Etat nomme Didier Lombard à la tête de France Télécom et c'est donc à lui de facto qu'il demande une « solution exceptionnelle. »

Ensuite, l'Etat ne se mêle plus de rien.

Jean Veil : « *France Télécom c'est une vache à lait pour Bercy. Il fallait du rendement, il fallait que ça marche. Il fallait trouver des solutions. C'est ce que mes clients ont fait. Ils se sont débrouillés pour trouver une solution dans une situation impossible. Et ça a marché.* »

Il fallait trouver une solution pour supprimer 22 000 postes sans licencier personne. Nous le rappelons, un fonctionnaire ne peut pas être licencié. Et il était impossible de faire un plan social sur les 40% de salariés privés, c'eût été de la discrimination.

Alors y avait-il une autre solution ?

Patrick Ackerman : « *Oui. L'Etat pouvait faire ce qu'on appelle une loi de dégageant. C'est une loi couramment faite pour les militaires. C'est une loi permettant aux fonctionnaires de réintégrer l'administration et d'être détaché à France Télécom avec un statut de droit privé. A ce moment-là, le plan social aurait pu être possible. L'Etat n'a pas voulu donner la solution. L'Etat a laissé la direction se débrouiller et taper dans le tas pour pousser à la démission.* »

L'accusation est sans appel. L'Etat aurait donc pu faire quelque chose.

Alors, pourquoi l'Etat n'est-il pas intervenu ? Quelle est sa part de responsabilité de ce désastre ? Etait-il d'accord avec les agissements de la direction ? L'Etat, principal actionnaire de France Télécom, source non négligeable de revenu, voulait que l'entreprise se porte bien. Quel qu'en soit le prix ? Au fond, est-ce que pour l'Etat aussi la fin, ou plutôt l'économie, justifie les moyens ?

En tout cas, le 29 avril 2013, l'Etat fait quelque chose. Un geste fort et symbolique. Le 29 avril 2013, François Hollande nomme Didier Lombard au « fonds d'innovation 2030 ». Et ce malgré sa mise en examen pour harcèlement moral. De là à y voir un soutien... ?

13 – La banalité du mal

La direction de France Télécom est sur le banc des accusés -mais qu'en est-il des milliers d'agents qui ont appliqué les méthodes du plan ACT ? Comment les managers, proches de leurs salariés, ont pu se laisser prendre au harcèlement moral généralisé ? Ils ont été le bras de la direction. Comment est-ce possible ? Qu'ont-ils vu ? Quelle est leur part de responsabilité ?

Thierry Beinstigel : « *On avait des objectifs qui tombaient tous les trimestres : « tant de gens doivent partir. » Avec prime à la clé. Mais aussi suspension à la clé. La pression était grande. J'étais le nez dans le guidon. Je n'ai rien vu avant la crise médiatique... et là, j'ai eu honte. Comme si j'étais pointé du doigt. Est-ce que c'était de ma faute ? Est-ce que j'étais complice ? Aujourd'hui encore, je me le demande. Ça m'empêche de dormir parfois.* »

Philippe Pilot : « *J'ai dit non. Non, il n'en est pas question. Quand j'ai vu comment ça partait en sucette, je me suis fait détacher au syndicat. J'étais un des seuls cadres chez SUD, ça tombait bien. Je me suis spécialisé dans les accompagnements au CHSCT et aux commissions de réforme. Je me bats pour que ces salariés broyés par France Télécom soient reconnus comme victimes. Ce sont des accidents du travail. »*

Yves Minguy : « *Je me souviens d'un choc terrible quand j'ai appris que le DRH qui m'avait viré s'est suicidé trois mois après. Vraiment ça m'a fait un choc. »*

Marie Odile Bertella Geoffroy : « *On pense à la banalité du mal de Hannah Arendt. C'était comme ça à France Télécom. L'instinct de groupe et l'instinct de soumission à l'autorité. La peur aussi. La peur de perdre son travail. »*

Voilà : les managers directs, les N+1, comme on les appelle, ont appliqué une politique terrible par choix, par soumission, par peur ou par nécessité. Certains ont résisté. Au fond, France Télécom était peut-être en état de guerre ?

14 – Un procès sans précédent pour l'évolution du droit du travail.

Quoiqu'il en soit, ce procès révolutionne le monde du travail.

C'est la première fois que les patrons d'une grande entreprise sont directement, personnellement mis en cause pour leur politique de management. C'est du jamais vu. Dans les affaires de suicides de Renault, c'est le « flou » de l'entreprise qui est accusé et en l'occurrence condamné. Idem dans les affaires de l'amiante. Cette mise en examen « personnelle » crée de facto un précédent.

Jean-Paul Tessonnière : « *Au fond, Didier Lombard, Pierre Louis Wenes, Olivier Barberot se sentaient intouchables. Tel est pris qui croyait prendre. Ils deviennent des exemples. Grace à eux, tous les patrons savent qu'ils ne sont pas intouchables. »*

Qui plus est, le procès a lieu au pénal. Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot ne risquent pas de « simples indemnisations » mais des peines de prison. C'est de vie dont il s'agit et cela fait une différence fondamentale.

Jean-Paul Tessonnière : « *Le risque d'indemnisation donne lieu à un simple calcul de coûts. Pour gagner autant d'argent, il y a besoin d'autant de morts. Combien « me » coûtent tant de morts par rapport au bénéfice généré par ces morts ? C'est cynique. Le risque de la peine d'emprisonnement change tout. Il n'est alors plus question de calcul mais de vie.* »

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *C'est la peur du gendarme. S'il n'y a pas de sanction, tout le monde s'en fout. Là, Didier Lombard, il ne doit pas bien dormir tous les jours. Il risque la prison quand même.* »

C'est ça l'importance du pénal. Le pénal a une fonction répressive. Et donc préventive.

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Avec des peines de prison, la justice dit « Non, on ne peut pas faire n'importe quoi. » Et avec un peu de chance, ce procès avant même son verdict sert d'exemple aux autres patrons. Ils vont peut-être comprendre que non, on ne peut pas faire n'importe quoi.* »

Ce procès est donc une occasion unique de changer le droit et le monde du travail. En quoi ce procès est-il également incroyable ?

C'est un incroyable procès par le nombre des victimes.

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Le procès France Télécom est exceptionnel car il est systémique. Les plaintes individuelles et les syndicats. Le nombre de victimes est exceptionnel. Ça raconte une nouvelle histoire du monde du travail, un collectif est victime.* »

C'est aussi la première fois que le produit toxique provoquant une catastrophe industrielle humaine, est le management lui-même.

Jean-Paul Tessonnière : « *Il n'y a pas d'équivalent à France Télécom qui est le paroxysme de ce qui peut se faire comme dérèglement du management pathogène.* »

Patrick Ackerman : « *L'économie ne peut pas faire l'économie de l'humain.* »

Thierry Beinstingel : « *Je veux que ce procès ait lieu pour que les responsables payent et que plus jamais ça.* »

Marie-Odile Bertella Geffroy : « *Il est temps de faire avancer le monde du travail et de voir que des actions de bienveillance donnent meilleur résultat car chacun est reconnu, bien à sa place et donne le meilleur de lui-même.* »

Xavier Darcos : « *Des négociations sur le stress sont nécessaires dans toutes les grandes entreprises.* »

Jean-Claude Delgènes : « Mon cabinet est de plus en plus sollicité c'est bon signe. Bon car les patrons prennent de plus en plus conscience qu'il faut faire quelque chose. L'histoire de France Télécom sert d'exemple. »

Jean Louis Oswald : « Evidemment que la société de consommation est arrivée à un point de rupture. Il faudra nécessairement que quelque chose change. »

Au-delà de son verdict, cet incroyable procès fait donc déjà avancer la jurisprudence du droit du travail. Il est un enjeu majeur pour la société. La justice tire la sonnette d'alarme. Elle alerte les dirigeants d'entreprise. Ils peuvent être directement mis en cause. Ils peuvent être condamnés à des peines de prison. Ils ne peuvent pas tout faire sous prétexte de l'économie. Ils ne peuvent pas faire l'économie de l'humain.

Ce procès entame, peut-être, un processus de nécessaire mutation sociale.

LES PERSONNAGES

Raphaël Louvradoux et Simone Louvradoux : « C'était un meurtre »

Simone Louvradoux dit : « mon mari s'est suicidé, mais ce n'était pas un accident de travail, c'était un meurtre. »

Raphaël et Simone Louvradoux sont le fils et la veuve de Rémy Louvradoux. Rémy Louvradoux s'est suicidé en s'immolant par le feu sur le parking de France Télécom. Il a laissé une lettre implacable. Sa femme et son fils sont poignants et très émouvants. Très courageux aussi. Très engagés dans le procès. Ils ont porté plainte contre France Télécom.

Yonnel Devrin : « Je me suis poignardé pour alerter »

Yonnel Devrin dit : « J'ai pris ma décision dans la nuit. Je n'en pouvais plus. Je voulais mourir. Mais pas n'importe comment. Je voulais faire un geste pour dénoncer. »

Yonnel Devrin a fait une tentative de suicide en pleine réunion en se poignardant dans le ventre. Il est l'auteur de « *Ils m'ont détruit !* ». Il voulait faire un acte fort pour alerter la direction et les médias. Il était chez France Télécom depuis 40 ans. Il a porté plainte contre France Télécom.

Yves Minguy : « France Télécom m'a brisé »

Yves Minguy dit : « Je ne peux pas entrer dans une boutique Orange et dès que je vois le logo, j'ai des sueurs froides. »

Yves Minguy est en arrêt maladie pour dépression depuis 5 ans ; sa dépression a été reconnue comme un accident de travail par une commission de réforme. Il est en reconstruction et se bat. Il est très engagé. Il a monté l'association « Les blessés du NEXT ». Il a porté plainte contre France Télécom.

Thierry Beinstingel : « L'histoire racontée de l'intérieur »

Thierry Beinstingel : « *J'avais le nez dans le guidon, je ne me suis rendu compte de rien jusqu'à la crise médiatique et après j'ai eu honte.* »

Thierry Beinstingel est recruteur chez France Télécom. Il a vécu les années noires du plan NEXT et ACT. Il y est toujours. Il aime son travail. Il est très attaché à l'entreprise. Il continue à penser qu'il y a de bonnes choses. Il pense aussi que le procès doit avoir lieu. Pour que les responsables rendent justice. Et que cela ne se reproduise pas.

Jean-Paul Tessonnière : « L'avocat idéaliste. »

Jean-Paul Tessonnière dit : « *France Télécom, c'est un crime d'un genre nouveau. Un crime industriel. Un crime sans passion. Un crime qui relève de la négligence.* »

Jean-Paul Tessonnière est l'avocat de SUD PTT et de victimes. Il cherche les affaires qui pourront faire jurisprudence et ainsi faire avancer le monde. C'est un idéaliste. Il a obtenu des avancées décisives sur le volet pénal dans l'affaire de l'amiante, notamment « l'indemnité pour préjudice d'anxiété ». Il fait la même chose sur le dossier de France Télécom. Il défend le pénal à tout prix pour qu'il y ait une prévention.

Frédéric Benoist : « La direction savait »

Frédéric Benoist dit : « *Lorsque les dirigeants de France Télécom se sont aperçus que les pressions étaient potentiellement dangereuses, entraînaient des altérations de l'état de santé des collaborateurs, au lieu d'arrêter le processus, ils ont au contraire intensifié le mécanisme de pressions.* »

Frédéric Benoist est l'avocat du syndicat CFE-CGC et de victimes. Il est un acharné de la requalification du chef d'inculpation. Il veut à tout prix que le harcèlement moral soit associé à la mise en danger de la vie d'autrui.

Jean Veil : « L'avocat de la réussite économique. »

Jean Veil dit : « *Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot n'ont fait que leur travail. France Télécom était une entreprise moribonde. Leur action, au-delà d'être économique, est humaine.* »

Jean Veil est l'avocat de Didier Lombard, Pierre Louis Wenes et Didier Barberot. Il est une star du barreau dans le droit des affaires. Réputé pour son intelligence, son autoritarisme et ses colères, il a suivi le mouvement de la pénalisation des affaires. C'est lui qui a défendu Dominique Strauss-Kahn

dans le dossier de la Mnef. Récemment, il a défendu Jacques Chirac. Ce qui lui vaut une notoriété sans précédent.

Marie-Odile Bertella Geffroy : « la guerrière du droit du travail »

Marie-Odile Bertella Geffroy dit : « C'est la peur du gendarme. S'il n'y a pas de sanction, tout le monde s'en fout. Là, Didier Lombard, il ne doit pas bien dormir tous les jours. Il risque la prison quand même. »

Marie-Odile Bertella Geffroy est une juge d'instruction spécialiste des affaires de santé publique. Elle a instruit l'affaire du sang contaminé, celle de l'hormone de croissance et enfin celle de l'amiante. Elle a été dessaisie de cette affaire suite à sa demande de mise en examen de Martine Aubry. Elle voulait le dossier France Télécom qui lui a été refusé. Elle connaît l'affaire. Elle aurait demandé l'homicide involontaire. Et elle se félicite du pénal. Elle est une guerrière de la jurisprudence du droit du travail.

Patrick Ackermann : « l'homme qui a lancé le premier signal d'alerte. »

Patrick Ackerman dit : « C'était au-delà de la question du syndicalisme. C'était une question de survie. On voulait recenser les suicides. On voulait communiquer sur les tentatives de suicides, les dépressions. On voulait comprendre les raisons de ce mal être généralisé. On voulait aussi trouver des solutions. »

Patrick Ackerman est le président de Sud PTT et le membre fondateur de l'Observatoire du stress. Anarchiste à 14 ans, syndicaliste à 21 ans, il n'a eu de cesse que de mener des luttes nécessaires pour la défense des salariés. Il est utopiste. Il aurait rêvé d'une révolution syndicaliste, où les syndicats auraient dépassé leurs luttes intestines pour s'allier dans une réflexion plus globale d'amélioration des conditions de travail pour tous.

Xavier Darcos : « le ministre intègre »

Xavier Darcos dit : « Je ne pouvais pas rester les bras croisés. Des gens se suicidaient à cause de leur travail. Je devais faire quelque chose. »

Xavier Darcos était le ministre du travail au moment des faits. Il a été très touché par la vague de suicides. Il a demandé des négociations autour du stress à France Télécom. Il a été un interlocuteur de poids à l'écoute et très indépendant du gouvernement et des lobbys patronaux. C'est un homme de petite origine, droit, intègre.

Jean-Claude Delgènes : « L'expert farouche »

Jean-Claude Delgènes dit : « *Je voulais absolument rendre un rapport anticipé et mes premières préconisations avant la fin des négociations. Je ne me serais plus jamais regardé dans le miroir sinon.* »

Jean-Claude Delgènes est le PDG de Technoglia. Il est l'expert désigné par France Télécom pour faire l'enquête nationale demandé par Xavier Darcos. Paradoxe, payé par la direction, donc impossible à remettre en cause, il rend un rapport implacable. Il s'est battu pour rendre ses premières préconisations avant la fin des négociations sur le stress pour les influencer. Il est farouchement engagé et farouchement indépendant.

Jean-Louis Osvalt : « L'inspecteur altermondialiste »

Jean-Louis Osvalt dit : « *C'est bien la politique nationale de France Télécom qui était le tyran maltraitant.* »

Jean-Louis Osvalt est un inspecteur du travail spécialiste des risques psycho-sociaux et du suicide. Il a instruit la première affaire de suicide en France pour homicide involontaire. Il a suivie de près l'affaire France Télécom qui est pour lui une avancée sans précédent. Il attend le procès avec impatience et dénonce les « tyrans » économiques dès qu'il le peut. Et le fonctionnement du monde du travail en général.

Christian Torres : « Le médecin démissionnaire »

Christian Torres dit : « *J'avais l'impression d'être complice. J'ai démissionné.* »

Christian Torres était médecin du travail à France Télécom. Il a démissionné. Il s'est ensuite beaucoup investi dans l'Observatoire du stress. Il a alerté la direction, les autorités. Il est de ceux qui ont « résisté ». Aujourd'hui, il donne des conférences sur les risques psycho-sociaux, publie et se bat pour que la sécurité des employés soit défendue réellement par les médecins du travail.

Philippe Pilot « Le résistant »

Philippe Pilot dit : « *J'ai dit non. Non, il n'en est pas question.* »

Philippe Pilot était cadre chez France Télécom depuis 30 ans. Et au moment des faits, ne supportant pas d'appliquer la politique que la direction lui demandait, il s'est fait détacher à son syndicat. Il s'est

spécialisé dans les risques psycho-sociaux. Il se déplace beaucoup dans les comités d'hygiène et de sécurité et les commissions de réforme ; il accompagne les victimes, les familles des victimes, les conseille. Il est très engagé dans la lutte pour la reconnaissance des suicides, tentatives de suicides et dépressions, en accident de travail.

CHRONOLOGIE DES FAITS

1997

Privatisation de France Télécom

2002

- Thierry Breton prend la tête de l'entreprise.
- Thierry Breton nomme **Louis-Pierre Wenes** un « cost killer », « réducteur de coût », directeur exécutif chargé de la fonction « groupe achats et amélioration de la performance ». Ancien vice-président du cabinet AT-Kearney, Louis-Pierre Wenes fait appel à eux pour le conseiller et faire un audit de l'entreprise.

2003

- Vote d'une loi qui autorise l'Etat à ne plus être l'actionnaire majoritaire. L'Etat « démissionne ». Mais demande une « solution exceptionnelle ».

2004

- Le 1er juillet 2004, l'Etat actionnaire vend une partie de ses actions et passe en dessous des 50%. Il détient 42% du capital. Il nomme le Président de France Télécom mais lui délègue les pleins pouvoirs.

2005

- Avec 75 Milliards de dettes, l'entreprise est la plus endettée du monde.
- France Télécom compte 135 000 salariés dont 60% de fonctionnaires. 65% des salariés ont plus de 20 ans d'ancienneté. Et un salarié sur trois a plus de 30 ans d'ancienneté.
- **Le 27 février 2005, Didier Lombard est nommé PDG de France Télécom.**
- **Annnonce du plan NEXT (Nouvelle Expérience des Télécom) qui a pour objectif entre-autre la suppression de 22 000 emplois en trois ans.** Ce plan est le résultat de l'audit mené par Louis-Pierre Wenes et le cabinet AT-Kearney.
- **Olivier Barberot est nommé DRH, il met en place le plan ACT** (Anticipation et Compétence pour la Transformation) un plan de management destiné à rendre possible le plan NEXT. Au cœur du plan, la notion de mobilité forcée. On ne peut pas licencier un fonctionnaire mais on peut le faire changer de métier et de lieu de travail ad libitum.
- L'Etat, actionnaire principal du groupe, entérine les plans NEXT et ACT.

2006

- **Didier Lombard nomme Louis-Pierre Wenes Directeur Général Adjoint.**

- Mise en place des plans NEXT et ACT avec entre autres pour objectif des managers de réduire chaque année les effectifs de 7 à 10%.

- Les salariés de France Télécom changent de poste tous les 27 mois ; un sur trois tous les 19 mois ; et de lieu de travail tous les 30 mois.

2007

- Avril 2007, Didier Lombard devient commandeur de la légion d'honneur.

- **Début de la « vague » de suicides : 7 en 2007**

- **En juin 2007, Patrick Ackerman et Pierre Morville (SUD et CFE/CGC) créent l'Observatoire du stress** pour comprendre ce qui se passe, évaluer le nombre de suicides, alerter sur les risque psychosociaux de la politique de management du plan ACT, faire des études, relever des faits.

2008

- Les objectifs du plan NEXT sont atteints avec un bénéfice de 5,2 Milliard d'euros et une dette ramenée à 36 Milliards.

- 22 000 emplois ont bien été supprimés sans aucune négociation ni même concertation avec les syndicats, une première dans le monde occidental ou dans les économies avancées.

- Didier Lombard reçoit le « Prix de l'Innovation dans le Management de l'Innovation », et le « Grand prix : manager BFM 2008 »¹. Il est alors le 34e patron qui se payait le mieux de France avec 1 655 985 €.

- **En 2008, il y a eu 12 suicides.**

- en moyenne, un salarié est absent pour cause de maladie 20 jours par an.

- En septembre 2008, suite à un suicide et des malaises, le CHSCT (Commission d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) demande une expertise sur le mal-être des salariés. L'expertise pointe du doigt le projet « fluidité » et la mobilité forcée qui l'accompagne. En octobre 2008, la direction répond à cette expertise que ce sont « des choix managériaux ».

- des alertes des CHSCT, des médecins du travail, des experts indépendants, viennent de toute la France et concernent tous les métiers. Elles parlent de mal-être, d'évolution préjudiciable à la santé mentale des salariés, de perte de repère, de déni d'expérience, d'angoisse et de stress. Elles pointent toutes du doigt la politique de management et notamment les mobilités forcées.

- Le 30 juin, l'ensemble des syndicats de France Télécom (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et SUD) interpelle la direction de France Télécom sous forme d'une déclaration commune au CNSHST (Comité National de Santé, d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail).

2009

- En avril, Patrick Ackerman alerte l'inspection du travail. Il laisse à Sylvie Catala, l'inspectrice en charge du secteur du 15ème à Paris où se trouve le siège social de France Télécom, un rapport intitulé : *Orange stressé*. Sylvie Catala fait une lettre au CNSHSCT.

- Le 30 juin 2009 la part de l'Etat passe à 26,7%.

- **En 2009, il y a eu 19 suicides. Dont 6 entre juillet et septembre.**

- **Déferlante médiatique qui alerte l'opinion publique sur les suicides de France Télécom.**

- Le 15 septembre 2009, Didier Lombard parle de la « mode » des suicides avant de s'excuser le lendemain.

- Le 5 octobre 2009, Didier Lombard demande à Pierre Louis Wenes de « partir ».

- Le 6 octobre, Louis-Pierre Wenes donne sa démission. En attendant de faire valoir ses droits à la retraite, il est « recasé » comme conseiller du président. Stéphane Richard le remplace.

- Olivier Barberot quitte ses fonctions de DRH.

- **En septembre, Xavier Darcos, le ministre de du travail demande une très rapide « négociation du stress » à France Télécom.**

- **Jean-Claude Delgènes et son cabinet Technologia sont choisis pour rendre une expertise indépendante.** Il lance un questionnaire à tous les salariés de France Télécom. Il obtient plus de 80 000 réponses. En décembre, il rend un 1er rapport alarmiste qui implique la politique de management de France Télécom et la décrit comme « mortifère » et « pathogène ». Les mots qui reviennent le plus souvent : « camps de la mort » « nazis » « guerre » « destruction » « dépression ».

- **En septembre, Sylvie Catala demande une enquête à la DGT (Direction Général du travail).** En janvier, fait exceptionnel, elle est détachée exclusivement à cette affaire et toute l'inspection du travail au niveau national lui transmet des informations qu'elle centralise. Elle démontre que la politique de management de France Télécom est pathogène, car elle concerne toute la France et tous les corps de métiers. Elle met en rapport les faits et la loi. Il y a eu infraction. L'affaire relève du droit pénal.

2010

- **Le 11 février 2010, Sylvie Catala remet au parquet de Paris un rapport nourri pour « mise en danger d'autrui du fait de la mise en œuvre d'organisations du travail de nature à porter des atteintes graves à la santé des travailleurs » et pour « méthodes de gestion caractérisant le harcèlement moral ».** Elle met nommément en cause Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes, et Olivier Barberot en démontrant qu'ils étaient au courant et qu'ils n'ont rien fait pour arrêter ce qui se passait.

- En mars 2010, Jean-Claude Delgène (Technologia) rend un 2ème rapport sans concession qui indique clairement que la politique de management de France Télécom est pathogène et sort les premières préconisations, juste avant la fin des négociations sur le stress, afin de les influencer. Il rend un rapport final encore plus « impliquant » et qui ne laisse aucun doute sur le drame de France Télécom en mai 2010.

- **En avril 2010, Patrick Ackerman, président de SUD porte plainte au pénal. Le procès est inévitable.** Il sera rejoint par l'ensemble des syndicats de France Télécom. C'est une première. La partie civile « est » tous les salariés de France Télécom. L'information judiciaire commence.

- **En 2010, il y a eu 23 suicides.**

- **Depuis le lancement du plan NEXT et ACT, il y a eu 61 suicides à France Télécom.**

- Louis-Pierre Wenes, responsable du plan NEXT, prend sa retraite.

- Olivier Barberot, responsable du plan ACT est nommé PDG de Globecast, une filiale de France Télécom. Il y est toujours.

2011

- En février 2011, Didier Lombard est contraint de quitter la présidence de France Télécom avant terme. Il est maintenu comme conseiller spécial mais doit également renoncer à ses nouvelles fonctions et est contraint de quitter l'entreprise le 2 mars 2011.

- Le 24 février 2011 Stéphane Richard est nommé Président Directeur Général de France Télécom

2012

- **Le 4 juillet 2012, Didier Lombard est mis en examen pour harcèlement moral. Il fait appel.**

- **Le 6 juillet 2012, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot sont mis en examen pour harcèlement moral. Ils font appel.**

- En avril 2012, des perquisitions sont faites à France Télécom, chez Didier Lombard, Pierre Louis Wenes et Olivier Barberot. Un document interne de 2006 témoigne de la violence sociale, pleinement légitimée par Didier Lombard. Il y est mentionné : « en 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte. »

2013

- Le 29 avril 2013, Didier Lombard est nommé par François Hollande au « fonds d'innovation 2030 ».

- **Le 4 juillet 2013, les demandes d'appel de Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot sont rejetées.** Ils seront bien sur le banc des accusés. C'est une première. La première fois que des dirigeants sont directement mis en examen pour leur politique de management. Un procès exceptionnel s'annonce.